

**SOMMAIRE**

<b>CONSEIL DE FONDATION ET COMITE</b>	<b>Page 1</b>
<b>COLLABORATEURS</b>	<b>Page 2</b>
<b>RAPPORT DE LA PRESIDENTE</b>	<b>Page 3</b>
<b>RAPPORT DU DIRECTEUR</b>	<b>Page 4</b>
<b>DONATEURS</b>	<b>Page 10</b>
<b>BILAN ET COMPTES 2010 : LIEU D'ACCUEIL</b>	<b>Page 11</b>
<b>BILAN ET COMPTES 2010 : AEMO</b>	<b>Page 16</b>

**CONSEIL DE FONDATION****Comité**

<b>Présidente</b>	:	De WECK Antoinette
<b>Vice-présidente</b>	:	SCHAEFER Marie
<b>Membre</b>	:	PASQUIER Jean-Claude

**Conseil**

BIELMANN Gilbert  
CHATAGNY Noëlle  
DUVANEL Géraldine  
WUEST Celia  
ERARD David

**COLLABORATEURS****Directeur** : SCHWEIZER Pascal**Coordinateur/trice** : DESCLOUX Rachel  
GLASSEY Raphaël**Psychologue** : GROSSENBACHER Joy  
RAEMY Rita**Educateurs/trices  
(Lieu d'accueil)** ALBUQUERQUE Janaivina  
BATBOUT Mohamed Ali  
DESCLOUX Rachel  
PONZIO Danilo  
SANDJO Chantal  
SAUTHIER Maude  
SCHAFER Nathalie  
SCHWALLER Hugo  
SIGRIST Caroline  
TORRENT Sophie**Stagiaires** : DERIAZ Carmen  
KAPSOPOULOS Sarah  
LAUPER Caroline  
PERRINJAQUET Sophie  
SCHULTHEISS Rachel**Educateurs/trices  
(AEMO)** : BERSET Joëlle  
CRETENAND-KOLLY Caroline  
PROGIN-LIATTI Mélanie  
PYTHOUD Ramon  
SIGRIST Caroline  
VOGEL-CORDIER Marianne**Veilles actives  
(Lieu d'accueil)** : BERTSCHY Nelly  
CARREL Michèle  
GUMY Isabelle  
LAUBSCHER-CAILLE Patricia  
MACE Mélanie  
MONNEY Janaina  
XHEMALJI Avdi**Intendance** : MACE Mélanie  
MENETREY Henri  
MENGANA Mirtha  
SIFFERT Patricia**Secrétaire** : CHERIF Rafic  
SEPULVEDA Monica  
STUCKY Patricia**Comptable** : DENERVAUD Martine**Superviseur** : FRANCOIS Yves

## RAPPORT DE LA PRESIDENTE

### **Comité et Conseil**

Le comité et le conseil ont tenu deux séances, soit les 20 avril et 16 novembre 2010. Lors de cette dernière séance, nous avons eu le plaisir d'accueillir deux nouveaux membres du conseil, M. Jean-Claude Pasquier ainsi que M. David Erard. M. Pasquier est aussi membre du comité. Les expériences de ces deux nouveaux membres, respectivement agent immobilier et expert comptable nous seront très utiles dans nos différents projets. Nous les remercions vivement d'avoir accepté cette charge. Nous sommes très touchés que M. Erard ait repris le flambeau laissé par son père, M. Jean-Pierre Erard, ancien membre de notre conseil et décédé subitement en 2009. Le conseil peut bénéficier aussi des grandes compétences de Mme Patricia Stucky, nouvelle secrétaire, qui a mis tout son professionnalisme pour reprendre en mains le secrétariat et tient le procès-verbal de nos séances avec précision et concision. Nous l'en remercions vivement.

### **AEMO**

Comme pour les années précédentes, les services de l'AEMO sont énormément sollicités, une liste d'attente de 4 mois étant malheureusement la norme. L'Etat en est bien conscient et nous a une nouvelle fois accordé une augmentation de notre budget qui passera pour 2011 de CHF 450.000.- à CHF 550.000.- Nous considérons ce geste comme une marque de confiance de la part

des autorités et les en remercions vivement. Nous félicitons l'équipe de l'AEMO pour son engagement et son travail.

### **Lieu d'accueil**

Notre Fondation doit faire face à un nombre croissant de demandes auxquelles elle ne peut donner une réponse positive par manque de places. Il est courant que nous accueillions 11 jeunes alors que notre capacité d'accueil est de 10 ! Il est devenu impossible d'accueillir une fratrie de 3 ou 4 enfants. Transit n'est pas en mesure de faire face à des situations de crise. Certains jeunes attendent leur placement pendant plusieurs mois.

Le conseil et la direction sont d'avis que la solution ne passe pas par l'agrandissement des locaux mais par une nouvelle antenne. Pour assurer un accompagnement efficace du jeune en difficultés et viser le retour dans sa famille, il est en effet nécessaire qu'il se trouve dans une petite structure, comparable sous certains aspects à une famille. Il serait donc nécessaire qu'un deuxième lieu d'accueil se crée dans un autre lieu du canton, vraisemblablement dans le sud, partie du canton d'où émanent un grand nombre de demandes. En outre, cela éviterait aux jeunes de devoir effectuer de longs trajets pour suivre leur scolarité.

### **Conclusion**

Ce rapport est aussi l'occasion de remercier vivement M. Schweizer et tout le personnel pour le travail effectué durant l'année. Transit est devenue une institution en qui les autorités

ont confiance et un partenaire indispensable pour venir en aide aux enfants en difficultés de notre canton.

Une nouvelle fois la fondation de l'Emmanuel nous a gratifiés d'un don de 3'000.-, montant qui a été utilisé pour améliorer les conditions d'accueil de nos jeunes.

Antoinette de Weck  
Présidente

## **RAPPORT DU DIRECTEUR**

Transit ne peut remplir sa mission spécifique d'évaluation de situations de crise que grâce à l'indépendance totale dont jouit la Fondation par rapport aux autres institutions du réseau. En effet, les propositions d'interventions qui résultent de l'évaluation des besoins du jeune et de sa famille ne peuvent être valablement présentées et argumentées qu'à la condition d'être indépendant des structures qui prendront le relais lorsqu'un accompagnement de plus longue durée est nécessaire.

A l'heure où d'intenses discussions sont menées avec les autorités sociales et politiques sur la nécessité d'augmenter la capacité d'accueil pour l'urgence et l'évaluation de situations de crise dans le canton de Fribourg, il semble opportun de rappeler brièvement les différentes activités de la Fondation.

La fondation Transit compte deux secteurs d'activités : l'internat éducatif et le service AEMO (action éducative en milieu ouvert).

Les interventions éducatives au domicile du jeune ainsi que les placements de courte durée diminuent le recours à des placements dans des foyers éducatifs conventionnels. Ce mode d'intervention souple préserve autant que possible les ressources du milieu naturel du jeune et réduit les conséquences liées à un placement institutionnel de longue durée.

## L'internat

Le foyer Transit est la seule institution éducative d'accueil d'urgence pour mineurs du canton de Fribourg<sup>1</sup>. Situé à Villars-sur-Glâne, il offre actuellement 10 places d'accueil.

L'internat reçoit des subventions du canton de Fribourg et de la Confédération. Une contribution journalière est facturée aux représentants légaux des jeunes placés dans l'institution<sup>2</sup>.

Le foyer Transit est un lieu d'accueil d'urgence et d'évaluation de situations, ouvert sans interruption durant toute l'année, destiné à des enfants et adolescents<sup>3</sup> âgés de 7 à 18 ans, garçons et filles, francophones et alémaniques. Les problématiques rencontrées sont diverses et concernent à la fois le jeune et son entourage familial et social : problèmes de comportement, difficultés de socialisation, négligences éducatives, maltraitements physique ou psychique, conflits relationnels, incapacité momentanée des parents à exercer leur fonction parentale, etc. Transit n'accueille pas de jeunes qui présentent une grave problématique psychique

ou d'addiction. Tous les jeunes suivent une scolarité ou une occupation professionnelle à l'extérieur de l'institution.

Les placements sont toujours accompagnés d'un assistant social du Service de l'enfance et de la Jeunesse (SEJ) ou d'un service tuteur. D'une durée maximale de trois mois, ils peuvent être effectués sans mandat ou suite à la décision d'une autorité civile ou pénale. Les demandes de placement proviennent systématiquement d'une instance officielle. S'il existe une disponibilité, des placements peuvent être organisés par des services de protection de la jeunesse d'autres cantons.

Le foyer Transit répond à trois types de placements, qui se définissent comme suit :

### Accueil d'urgence

En cas de crise aiguë et lorsque l'enfant ou l'adolescent doit être retiré immédiatement de son milieu familial, l'accueil peut être réalisé à toute heure et dans les plus brefs délais. Dès que possible, un entretien d'admission doit être organisé afin de redéfinir les objectifs du placement (évaluation ou transition).

Lorsque toutes les places de l'institution sont occupées, deux admissions supplémentaires peuvent être acceptées si elles présentent un caractère d'urgence évident. Ces accueils supplémentaires ont une durée maximale de 24h durant la semaine et de 48h durant le week-end. Dès le premier jour ouvrable suivant l'accueil, l'assistant social doit mettre en place les dispositions de sortie.

<sup>1</sup> A l'exception des enfants d'âge préscolaire, qui sont accueillis par le foyer du Bosquet à Fribourg.

<sup>2</sup> Arrêté du Conseil d'Etat du canton de Fribourg du 19 décembre 2000 fixant la contribution aux frais des personnes prises en charge dans les institutions spécialisées.

<sup>3</sup> Pour tout le texte et par souci de simplification, la forme masculine s'applique aux deux genres.

### Placement d'évaluation

Placement d'une durée de trois mois. Un important travail éducatif est accompli avec le jeune et sa famille afin de dépasser la situation de crise et d'évaluer la possibilité d'un retour du jeune dans sa famille après le placement. Une évaluation complète de la situation psychosociale du jeune et de sa famille est réalisée et des propositions d'intervention et d'orientation sont présentées lors d'une séance de bilan réunissant le jeune, sa famille et l'assistant social. Un rapport détaillé est remis aux mandataires du placement et, le cas échéant, aux intervenants concernés par la suite de la prise en charge du jeune.

### Placement de transition

Lorsque le jeune ne peut pas rester dans sa famille pour diverses raisons et qu'un mandat d'évaluation de la situation ne nous est pas attribué, Transit peut l'accueillir pour une durée inférieure à trois mois. Le lieu de vie après Transit est déjà défini et la priorité est alors mise sur l'accueil et la prise en charge du jeune au quotidien.  
*Exemples : hospitalisation d'un parent, placement prévu dans un autre foyer.*

Dans un foyer d'urgence tel que Transit, le groupe de jeunes accueillis est particulièrement hétérogène. Sa composition varie d'une semaine à l'autre en ce qui concerne l'âge, le sexe et la langue.

L'encadrement est assuré 24h/24 par une équipe de six éducatrices, trois éducateurs et une psychologue. L'intendance (repas, lessive, entretien) est assurée par deux personnes.

La possibilité de réaliser des séjours institutionnels d'une durée maximale de trois mois permet de réduire les conséquences négatives provoquées par la mesure de placement. Ainsi, pour autant que cela soit indiqué, le jeune peut conserver des liens avec son réseau naturel (scolarité, loisirs, socialisation).

La mobilisation importante des parents pendant le placement rend possible, dans presque la moitié des situations, la proposition d'un retour du jeune dans sa famille. Cette proportion a augmenté ces deux dernières années suite à l'intensification du travail éducatif avec la famille pendant la durée du placement<sup>4</sup>.

### Perspectives

Le foyer d'accueil d'urgence ne peut remplir sa mission principale – soit la protection immédiate du mineur - que lorsque des places sont directement disponibles. Or la plupart du temps, l'effectif est complet et le délai d'attente se monte à plusieurs semaines.

Devant ce constat, un projet a été déposé au printemps 2011 pour augmenter l'effectif total de 10 à 16 places. Cette augmentation s'accompagnera d'une adaptation du lieu d'accueil existant :

---

<sup>4</sup> Entre 2002 et 2008, un peu plus d'un jeune sur trois a pu rentrer dans sa famille à la fin du placement à Transit. Cette proportion est passée à un jeune sur deux pour les années 2009 et 2010.

- Création d'une antenne décentralisée d'un effectif de 8 places d'accueil de 3 mois (+ 2 places pour les accueils d'urgence de brève durée).
- Réduction de l'effectif du foyer de Villars-sur-Glâne : passage de 10 à 8 places d'accueil de 3 mois (+ 2 places pour les accueils d'urgence de brève durée).

Le fonctionnement des deux groupes sera identique (concept, mandat, règlement).

## Le service AEMO

L'activité du service d'action éducative en milieu ouvert est définie par un mandat de prestations confié à la fondation Transit par le SEJ. Le service AEMO a pour objectif d'offrir une réponse spécifique et personnalisée à des familles avec enfants de 0 (ou enfants à naître) à 18 ans dans leur milieu de vie, qui vivent des difficultés éducatives, d'ordre personnel, familiales, sociales, scolaires ou professionnelles. Les formes d'aide proposées par le service AEMO ont comme principes :

1. une action privilégiant l'utilisation de supports de la vie quotidienne, principalement au domicile des jeunes et des familles ;
2. un travail sur les ressources collectives, familiales et individuelles, limité dans le temps (court et moyen terme) ;

3. une démarche fondée sur une dynamique contractuelle :
  - aux objectifs clairement énoncés (la famille doit proposer un minimum d'adhésion),
  - le cas échéant en complémentarité avec d'autres professionnels engagés dans la situation,
  - à partir de la demande des familles,
  - ou à la suite de mesures éducatives décidées par une autorité judiciaire ;
  - impliquant des évaluations régulières avec tous les acteurs du processus permettant son actualisation ou son arrêt.
4. une disponibilité mobile et souple, pouvant être intensive à court terme.

Selon le mandat de prestation, le service AEMO a les tâches suivantes :

- permettre aux enfants de demeurer dans leur milieu naturel de vie ;
- offrir un soutien à la fonction parentale afin de favoriser une meilleure autonomie et de permettre un climat familial qui soit propice à l'épanouissement des enfants ;
- prévenir ou d'empêcher une dégradation de la situation familiale ;
- stimuler et de valoriser les ressources des enfants, du/des parent(s) et de l'entourage ;
- offrir un soutien aux adolescents qui sont en difficultés et qui auraient besoin d'un accompagnement plus ou moins

intensif et structuré, afin qu'ils puissent aller vers une plus grande autonomie personnelle et sociale ;

- offrir une guidance, une médiation, un recadrage et une écoute active ;
- utiliser l'ensemble des outils éducatifs et psychopédagogiques nécessaires permettant d'apporter rapidement des solutions et d'atteindre l'autonomie nécessaire pour mettre fin à la mesure ;
- évaluer périodiquement l'efficacité des actions éducatives mises en œuvre.

Les éducateurs du service AEMO collaborent avec les services qui ont proposé la mise en place de la mesure (SEJ, JP, CPM) et intègrent leur intervention au sein du réseau mis en place pour les enfants concernés (intervenants scolaires, médicaux, sociaux).

## Conclusion

L'offre institutionnelle de la Fondation Transit privilégie les interventions précoces et préventives. Ainsi, un certain nombre de placements peuvent être évités par la mise en œuvre d'un soutien éducatif directement dans le milieu de vie naturel du jeune (AEMO). Lorsque la crise est trop importante, le placement du jeune au lieu d'accueil de Transit pour une évaluation de trois mois permet une prise de distance et une analyse des solutions. En cas de retour du jeune dans sa famille après le placement, un

éducateur du service AEMO peut accompagner la transition entre l'institution et la famille afin de prévenir de nouvelles difficultés.

Le foyer actuel, limité à dix places d'accueil, ne peut répondre aux nombreuses demandes de placement en provenance du SEJ ou d'autres offices placeurs. La création d'une antenne décentralisée permettra à la fois d'augmenter le nombre de places d'accueil pour des évaluations et d'assurer l'accueil d'urgence lors de situations de crises aiguës.

## Activités du lieu d'accueil d'urgence et d'évaluation de situations pour l'année 2010

En 2010, 58 placements ont été effectués (27 filles et 31 garçons). 7 placements ont concerné des jeunes de langue allemande et 21 des jeunes d'origine étrangère. 25 jeunes ont été admis dans l'urgence, c'est-à-dire immédiatement suite à la demande des services de protection de l'enfance. La majorité de ces placements d'urgence ont créé un sur-effectif dans le groupe de jeunes. Comme pour l'année précédente, il n'y a pas eu de placement en provenance d'un autre canton.

Si le nombre de placements a été relativement comparable aux années précédentes (2009 : 67, 2008 : 60, 2007 : 61, 2006 : 58, 2005 : 52), les séjours ont été en moyenne plus longs (52 jours contre 39 jours en 2009). La durée des placements varie cependant toujours fortement :

de 1 à 10 jours : 9 placements  
de 11 à 30 jours : 12 placements  
de 31 à 60 jours : 16 placements  
de 61 à 90 jours : 4 placements  
plus de 90 jours : 17 placements (max. 155 jours)

Les placements qui ont dépassé trois mois, soit la durée prévue pour une observation, concernent pour la plupart des jeunes qui ont été transférés vers d'autres institutions. Une dizaine de familles ont bénéficié du soutien de l'AEMO immédiatement après le placement pour faciliter le retour de leurs enfants.

La proportion entre les journées de présence (2528), facturées aux représentants légaux, et les journées de placement (3033) est comparable à celle observée en 2009. Pour ces deux dernières années, la baisse relative des journées facturées s'explique par l'intensification du travail éducatif effectué avec les parents, qui permet d'augmenter les temps passés par les jeunes dans leurs familles pendant le placement (notamment pendant les weekends ou lors de la mise en place d'un retour progressif à la fin du placement). De plus, comme en 2009, une période calme a été observée pendant l'été. Ainsi, à l'exception de cette période, l'effectif du foyer a été complet durant toute l'année.

Comme pour les années précédentes, nous remarquons que plus de la moitié des demandes de placement ont dû être refusées en raison du manque de places disponibles. Ce constat alarmant signifie que le lieu d'accueil d'urgence n'est pas à même de

satisfaire à sa mission principale dans les conditions actuelles. Paradoxalement, l'institution n'a réellement pu servir de lieu d'accueil d'urgence que durant la période de l'été, lorsque des places étaient immédiatement disponibles. La question d'une augmentation des places d'accueil doit donc être sérieusement envisagée.

### **Activités du Service d'action éducative en milieu ouvert (AEMO) pour l'année 2010**

Pour l'année 2010, les postes d'éducateurs correspondent à un total de 310% réparti entre cinq personnes. Dès la mi-septembre, l'équipe éducative a pu être renforcée de 40%. Les postes de l'administration se montent toujours à 20% (5% secrétaire, 15% responsable).

Au total, 158 familles ont été suivies par le service en 2010 (131 francophones et 27 alémaniques). En tenant compte des fratries, 270 enfants ont été directement concernés par les entretiens éducatifs. Le délai moyen d'attente avant le début du suivi a été de 105 jours, soit trois mois et demi. Le total de visites facturées s'est élevé à 1339, auquel il faut ajouter 163 visites annulées (non facturées) et plus d'une centaine d'entretiens de réseau. Les éducateurs du service ont couvert près de 38'000 kilomètres, soit un peu moins qu'en 2009 (il y a eu plus de situations suivies dans le district de la Sarine et un peu moins dans les districts plus éloignés).

La progression relativement modeste du nombre de visites effectuées en 2010 s'explique par différents facteurs, dont le principal est la complexité croissante des situations confiées au service ; ces cas limites exigent plus de travail en réseau pour organiser le suivi et la complémentarité avec d'autres services, ils aboutissent plus souvent à des annulations ou à des interruptions du suivi et ils exigent plus de travail administratif (rapports aux autorités de protection de l'enfance). Par ailleurs, le travail avec les fratries allonge le temps des entretiens. De plus, l'absence prolongée d'une éducatrice, pour des raisons de santé, a diminué le rendement du service pendant plusieurs mois.

**Evolution des statistiques 2007 – 2010**

	Visites	différence	Situations	Subvention
2010	1339	+74 (5.9%)	158	450'000
2009	1265	+ 182 (16.8%)	148	375'000
2008	1083	+182 (20.2%)	116	335'000
2007	901		113	250'000

Pascal SCHWEIZER, psychologue FSP  
Directeur

**DONATEURS**

- **La Fondation Internationale de la Communauté de l'Emmanuel.**

Nous adressons **nos remerciements chaleureux** à nos généreux donateurs, lesquels nous soutiennent et nous encouragent dans notre activité. Leurs dons sont utilisés pour améliorer l'accueil des jeunes et de leurs familles.